



Direction départementale des
territoires de la Vienne

Service : Eau Biodiversité

20, rue de la Providence
B.P. 80 523
86 020 Poitiers Cedex

PREFECTURE DE LA VIENNE

Création de haies ou de bosquets

Liste indicative des essences préconisées en Vienne *Commune de Loudun*

*(Liste à adapter aux conditions locales d'exposition et de sols)
Il est recommandé de s'inspirer des essences poussant naturellement dans les
haies et bois situés à proximité du projet.*

* Arbres isolés :

Dans le loudunais, de nombreux arbres étaient plantés. Pour l'installation de nouveaux sujets, il est conseillé de choisir les essences et variétés traditionnelles comme le noyer commun et les fruitiers divers (amandier, cerisier, guignier, prunier,...)

* Strate arborée :

➤ en transition avec les zones agricoles ou naturelles :

chêne sessile (bosquets), chêne pubescent, **noyer commun**, érable champêtre, tilleul, charme (si sol profond), fruitiers divers (**alisier torminal**, **merisier**, **cormier**, **poirier** et **pommier sauvages**), clone « résistant » de l'orme champêtre, châtaignier (sol décarbonaté),...

dans les vallées : aulne glutineux (en berge), peupliers (noir, blanc, tremble et grisard), saules autochtones, ...

➤ en zone plus urbaine :

les mêmes + tous les arbres fruitiers, platane, marronnier, noyer hybride, mûriers, arbre de Judée, érable sycomore (sol profond), micocoulier,...

+ de nombreuses essences horticoles en limitant l'usage à proximité du bâti de qualité des feuillages panachés ou pourpres...

Remarque : les essences suivantes sont également utilisables mais en marge de leur aire de répartition naturelle (pluviométrie insuffisante, à réserver aux sols très bien alimentés en eau) : hêtre, tulipier de Virginie, bouleau verruqueux, sorbier des oiseleurs,....

Éventuellement, quelques résineux peuvent être introduits : cèdre de l'Atlas, sapins méditerranéens, séquoias, pin laricio de Corse, pin sylvestre, pin maritime (l'épicéa commun ou le douglas sont inadaptés au climat local).

* strate arbustive :

➤ en transition avec les zones agricoles ou naturelles :

noisetier, charme, sureau, aubépine, églantier, prunellier, ajonc d'Europe, viorne aubier et lantane, **troène commun**, **cornouiller sanguin**, genévrier commun, bourdaine, camerisier à balais, chèvrefeuille, buis, **fusain d'Europe**, houx, if, groseillier commun, cerisier Ste Lucie, **néflier**, **cognassier**, épine vinette...

➤ en zone plus urbaine :

les mêmes + lilas, arbre de Judée, cytise, seringat, rosiers divers, groseilliers à fleurs, eleagnus, laurier noble, laurier-tin, romarin, cotoneaster, ceanothus, pyracanthas, spirée van houttei, althéas, forsythia...

A proscrire :

- les plantation de haies monospécifiques à base de thuyas, cyprès de Leyland ou laurier palme.
- les essences envahissantes pour le milieu naturel : faux vernis du Japon (ailanthe), arbre aux papillons (buddleia), renouée du Japon, ...